

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU CLOUD UPDATE SOFTWARE

Les présentes Conditions d'Abonnement au Cloud Update Software (les « Conditions CUS ») font partie intégrante du Bon de Commande ou de tout autre accord ou document qui incorpore les présentes Conditions CUS par référence (le « Document Constitutif ») conclu entre Hyland et le Client, et modifient le contrat distinct qui régit les licences ou le support relatif au Logiciel précédemment acheté par le Client (tel qu'un Contrat de Licence Utilisateur Final (en ligne ou écrit), Contrat de Maintenance, Contrat-Cadre et Contrat-Cadre de Licence Logicielle, de Services et de Support, Contrat de Licence Logicielle et de Services, ou tout autre contrat similaire traitant des conditions de licence du Logiciel) (le « Contrat de Licence Sous-Jacent »). En cas de conflit entre les présentes Conditions CUS et le Contrat de licence Sous-Jacent, les présentes Conditions CUS prévaudront.

Si les présentes Conditions CUS sont intégrées dans un Document Constitutif conclu entre Hyland et un partenaire commercial agréé de Hyland en ce qui concerne un Client particulier, ce partenaire commercial agréé de Hyland est tenu de s'assurer que ce Client a accepté les présentes Conditions CUS en tant que modification du Contrat de Licence Sous-Jacent, que ce Contrat de Licence Sous-Jacent ait été conclu entre Hyland et ce Client ou entre le partenaire commercial agréé de Hyland et ce Client.

1. DÉFINITIONS.

(a) Les termes portant une majuscule utilisés dans les présentes Conditions CUS et non définis dans les présentes ont la même signification qui leur y est attribuée dans le Contrat de Licence Sous-Jacent. Le terme « Contrat » tel qu'il est utilisé dans le Contrat de Licence Sous-Jacent et dans les présentes Conditions CUS désigne le Contrat de Licence Sous-Jacent tel que modifié par les présentes Conditions CUS.

(b) Les termes définis suivants sont ajoutés au Contrat de Licence Sous-Jacent :

« Outils CUS » désigne le courtier CUS et les nœuds de travail installés dans l'environnement du Client afin de faciliter la fourniture des Mises à Niveau et des Améliorations.

« Abonnement au Cloud Update Software » désigne un abonnement au Logiciel et Support décrit à la Section 2 des présentes Conditions CUS.

« Données CUS » désigne (a) les métadonnées décrivant les versions de construction et les configurations du Logiciel utilisées par le Client ; (b) les métadonnées et les artefacts binaires associés aux mises à jour ou aux versions du Logiciel disponibles ; (c) des informations sur l'environnement réseau sur lequel le Logiciel est installé ; (d) les demandes et réponses du système ou de l'utilisateur, ainsi que les journaux liés à ceux-ci ; (e) les journaux d'erreurs ; et (f) d'autres données qui peuvent être activées pour l'échange par l'administrateur système du Client afin de prendre en charge certaines fonctionnalités du système.

« Date d'Entrée en Vigueur » désigne la date à laquelle le Document Constitutif est pleinement exécuté par le Client et Hyland.

« Logiciel » tel qu'il est utilisé dans les présentes, désigne le Logiciel tel que défini et concédé sous licence au Client en vertu du Contrat de Licence Sous-Jacent.

« Redevances de Souscription » désigne, nonobstant toute disposition contraire dans le Contrat de Licence Sous-Jacent, les redevances périodiques liées à l'Abonnement au Cloud Update Software, payables par le Client à Hyland ou au partenaire commercial agréé de Hyland, le cas échéant.

« Support » désigne : (A) si le Client bénéficie d'un support directement fourni par Hyland, (i) « Support » ou « Support et Maintenance » ou « Services Success Path » ou des services similaires si ces services sont fournis dans le cadre d'un contrat existant entre Hyland et le Client ; ou (ii) s'il n'existe aucun contrat de ce type entre Hyland et le Client, les services fournis par Hyland conformément aux conditions énoncées à l'adresse <https://legal.hyland.com/Custom-Legal-Center#software-maintenance-and-support-terms> ; ou (B) si le Client bénéficie d'un support fourni par un partenaire commercial agréé de Hyland, « Support » ou « Support et Maintenance », telle que décrite et fournie par le partenaire commercial agréé de Hyland conformément aux conditions d'un contrat existant entre le Client et le partenaire commercial agréé de Hyland.

« Mises à Niveau et Améliorations » désigne, sauf définition contraire dans un contrat entre Hyland et le Client, entre un partenaire de distribution agréé de Hyland et le Client, toutes les nouvelles versions, améliorations, modifications, mises à niveau, mises à jour, corrections et ajouts au Logiciel que Hyland met à la disposition de ses utilisateurs finaux de manière générale pendant la durée du Contrat, ainsi que les mises à jour de la Documentation afin de refléter ces nouvelles versions, améliorations, modifications, mises à niveau, corrections ou ajouts ; à condition toutefois que ce qui précède n'inclue pas les nouvelles offres de produits distinctes, les nouveaux modules ou les Logiciels ayant fait l'objet d'une refonte.

2. ABONNEMENT AU CLOUD UPDATE SOFTWARE. Pendant la durée de l'Abonnement au Cloud Update Software, tel que décrit à la Section 3 des présentes Conditions CUS, l'Abonnement au Cloud Update Software comprend : (i) le droit du Client d'utiliser le Logiciel, sous réserve des mêmes droits et restrictions énoncés dans le Contrat de Licence Sous-Jacent, sauf indication contraire dans les présentes ; et (ii) le Support pour ce Logiciel. Pour les Logiciels qui incluent des fonctionnalités leur permettant de fonctionner avec les Outils CUS, le Support inclut la fourniture de Mises à Niveau et Améliorations via les Outils CUS, qui doivent être connectés à Internet pour fonctionner. Pour plus de clarté, dans la mesure où le Client a obtenu une licence perpétuelle pour le Logiciel avant la Date d'Entrée en Vigueur, cette licence perpétuelle pour le Logiciel en vertu du Contrat de Licence Sous-Jacent prendra fin à la Date d'Entrée en Vigueur et sera remplacée par une licence d'abonnement comme indiqué dans les présentes Conditions CUS.

Le Client reconnaît et accepte que les Outils CUS permettent le transfert de Données CUS entre l'environnement du Client et le cloud de Hyland uniquement pour permettre l'Abonnement du Client au Cloud Update Software. Les Données CUS agrégées et anonymisées peuvent être utilisées par Hyland pour améliorer ses services et ses produits.

3. DURÉE DE L'ABONNEMENT CLOUD UPDATE SOFTWARE. Sauf résiliation anticipée pour violation des conditions du Contrat, la durée de l'Abonnement au Cloud Update Software commence à la Date d'Entrée en Vigueur et se poursuit pendant la Durée indiquée dans le Document Constitutif (« Durée Initiale »), et sera automatiquement renouvelée par la suite pour des périodes successives de même durée que la Durée Initiale, sauf si l'une des parties notifie par écrit son intention de ne pas renouveler le contrat au moins trente (30) jours avant son expiration, auquel cas l'Abonnement au Cloud Update Software prendra fin à la fin de la période alors en cours. Le droit du Client de résilier le Contrat de Licence Sous-Jacent pour des raisons de commodité ne s'applique pas à l'Abonnement au Cloud Update

Software ; le Client peut choisir de ne pas renouveler son Abonnement au Cloud Update Software après la Durée Initiale, comme décrit dans la présente disposition.

4. REDEVANCES DE SOUSCRIPTION.

(a) *Redevances de Souscription payables à Hyland.* En lieu et place de l'obligation du Client de payer les frais de licence du Logiciel et les frais de support en vertu du Contrat de Licence Sous-Jacent, le Client s'engage à payer à Hyland, pendant la durée de l'Abonnement au Cloud Update Software, les Redevances de Souscription facturées par Hyland. Les Redevances de Souscription pour la Durée Initiale sont indiquées dans le Document Constitutif. Le Client sera facturé à la Date d'Entrée en Vigueur pour la première année de la Durée Initiale. Cette facture sera due et payable conformément au Contrat de Licence Sous-Jacent et, si aucune condition de paiement n'est prévue dans le Contrat de Licence Sous-Jacent, elle sera due et payable par le Client dans les trente (30) jours suivant sa réception. Pour les années suivantes, le Client sera facturé pour les Redevances de Souscription avant le début de l'année concernée, et ces factures seront dues et payables par le Client au plus tard au début de l'année concernée. Si le Client ajoute des licences logicielles supplémentaires à l'Abonnement au Cloud Update Software, il sera facturé pour les Redevances de Souscription correspondantes à ces licences logicielles supplémentaires au prorata, dès l'acceptation du bon de commande pour ces licences de Logiciel supplémentaires. Cette facture sera due et payable par le Client conformément au Contrat de Licence Sous-Jacent et, si aucune condition de paiement n'est prévue dans le Contrat de Licence Sous-Jacent, cette facture sera due et payable par le Client dans les trente (30) jours suivant la réception de ladite facture. Par la suite, les Redevances de Souscription relatives à ce Logiciel supplémentaire seront incluses dans les factures suivantes émises au titre de l'Abonnement au Cloud Update Software.

(b) *Défaut de Paiement.* Hyland peut, sans limiter ses autres droits et recours, suspendre ou cesser la fourniture de l'Abonnement au Cloud Update Software en cas de défaut de paiement par le Client à la date d'échéance (à l'exception des Montants Contestés). Hyland fera des efforts raisonnables pour (i) informer le Client avant toute suspension, sauf si la loi applicable ou une décision de justice l'interdit, et (ii) rétablir l'accès à l'Abonnement au Cloud Update Software après réception du paiement. Le Client restera responsable de tous les frais engagés avant et pendant toute suspension. Dans les présentes, le terme « Montants Contestés » désigne tout montant au titre de toute facture dont la partie facturée contestant raisonnablement et de bonne foi et qui coopère avec diligence pour résoudre le différend.

(c) *Redevances de Souscription payables à un Partenaire Commercial Agréé de Hyland.* Si le Client bénéficie d'un Support fourni par un partenaire commercial agréé de Hyland et paie les Redevances de Souscription à ce partenaire commercial agréé de Hyland, les Redevances de Souscription seront facturées et dues conformément à l'accord conclu entre le Client et ce partenaire commercial agréé de Hyland.

5. INDEMNISATION EN CAS DE VIOLATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Dans le cas où le Client aurait droit à un remboursement des frais payés en vertu d'une clause d'indemnisation en cas de violation de la propriété intellectuelle du Contrat de Licence Sous-Jacent, nonobstant toute disposition contraire dans le Contrat de Licence Sous-Jacent, le montant de ce remboursement correspondra aux frais prépayés et non utilisés pour la partie résiliée de l'Abonnement au Cloud Update Software.

6. LANGUE DE CONTRÔLE. Hyland peut mettre à disposition d'autres versions des présentes Conditions CUS dans d'autres langues à cette adresse en ligne. Cette version en anglais des présentes Conditions CUS prévaut sur toute version des Conditions CUS mise à disposition sur cette adresse en ligne dans une autre langue si le Document Constitutif est en anglais. Si le Document Constitutif est rédigé dans une langue autre que l'anglais (cette langue, l'« Autre Langue »), mais que les présentes Conditions CUS ne sont pas mises à disposition sur cette adresse en ligne

dans l'Autre Langue ; la version de langue anglaise prévaut sur toute autre version des Conditions CUS qui pourrait être mise à disposition sur cette adresse en ligne dans une autre langue.

La version la plus récente de ce document sera en vigueur à 12 h 00 HNE AM (Heure Normale de l'Est) à la date apposée sur cette version en ligne.